

3. Le plan de continuité de l'activité en présentiel (PCA-P)

Publié le 4 novembre 2020 – Mis à jour le 4 novembre 2020

Un document est en cours de consolidation qui recensera l' La priorité est donnée au travail à distance pour tous les agents dont les missions sont totalement ou partiellement télétravaillables. Dès lors tout l'enjeu, dans une large concertation avec l'ensemble des directions, composantes et laboratoires de l'université a été d'identifier celles qui justifiaient le retour en présentiel d'agents au sein de l'université pour tout ou partie de leur temps de travail.

Dans tous les cas concernés il revient aux directeurs de structures avec la collaboration de chacun d'organiser la présence des agents dans les locaux :

- en veillant à respecter un maximum la distanciation sociale entre les collègues, par exemple par une redistribution des bureaux pendant la période de confinement ;
- en veillant au strict respect des gestes barrière ;
- en limitant les brassages au maximum, en particulier pendant les temps de pause ou de repas qui sont particulièrement sensibles ;

en limitant les temps de présence au strict nécessaire, si besoin en n'organisant que des retours ponctuels au service.

Composantes

Les PCAP des composantes distinguent deux types de missions qui peuvent justifier la présence de collègues pendant la période de confinement adapté :

- Premièrement des missions administratives et logistiques visant à assurer la continuité du service au sein de la composante : direction et pilotage de la composante, réception des courriers et des commandes, signatures quand elles ne sont pas dématérialisées, certaines tâches de scolarité, avec de l'accueil du public sur rendez-vous, etc.
- Deuxièmement des missions liées à la continuité pédagogique, correspondant aux activités autorisées en présentiel prévues par le décret du 29 octobre 2020, à savoir principalement :

- l'organisation de certains enseignements pratiques nécessitant des équipements, logiciels, outils ou produits spécifiques, sur autorisation du recteur de région académique, et avec une jauge réduite à 50 % dans les locaux. Dans la mesure du possible ces enseignements seront regroupés afin de limiter les déplacements des étudiants ;
- l'organisation des concours et de certains examens, y compris de contrôle continu, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict imposant notamment le port du masque pour tous

(<https://services.dgesip.fr/fichiers/ProtocoleSanitaireConcoursExamen-Mai20-Actualise30oct20.pdf>(

<https://services.dgesip.fr/fichiers/ProtocoleSanitaireConcoursExamen-Mai20-Actualise30oct20.pdf>)). Une

partie des examens pourra toutefois avoir lieu en mode distant ;

-

- la captation des cours à distance, qui pourra justifier, pour les enseignants de l'UCA comme pour les équipes du pôle IPPA de la direction de la formation, des présences ponctuelles dans les locaux ;
- l'ouverture de certaines salles informatiques, sur rendez-vous, pour les étudiants en fragilité numérique, ce qui justifiera la présence de collègues pour organiser ce service.

Services centraux et services mutualisés

Le PCA-P des services centraux est composé :

- de missions qui justifient le présentiel de façon transversale dans la plupart des services, comme la direction et le pilotage des activités, la gestion des courriers et la continuité des signatures quand elles ne peuvent pas être dématérialisées, l'accueil de public sur rendez-vous, l'accueil téléphonique, les consultations médicales des services de santé universitaire et de santé au travail, etc. ;
- de missions qui justifient le présentiel de façon plus spécifique en fonction de la nature même des activités de la direction. Par exemple : les activités de caisse et de trésorerie au sein des services comptables et financiers, la paie à la direction des ressources humaines, les opérations de maintenance, entretien, accueil et logistique des locaux à la direction de l'immobilier et de la logistique etc.

Un cas particulier est celui de la bibliothèque universitaire (BU de l'UCA) qui maintient son activité avec une jauge réduite et des horaires adaptés, après une nécessaire phase d'adaptation, avec un service de prêt qui reste accessible aux usagers enseignants comme étudiants, sur réservation préalable, et des salles de lecture accessibles sur rendez-vous. L'ensemble des flux (prêts et travail sur place) doivent correspondre à 50 % des jauges maximum. Dès lors, l'ensemble des effectifs est amené à poursuivre une activité en présentiel sur tout ou partie de leur temps de travail, notamment pour des raisons de sécurité autres que celles liées à la COVID (évacuation des bâtiments, accidents corporels).

De même le service de santé universitaire (SSU) reste ouvert sur tous ses sites, à l'exception de Gergovia-Lettres.

Unités de recherche et laboratoires

Les PCA-P des unités de recherche mettent en avant des missions de plusieurs types nécessitant une activité en présentiel.

La présence dans les unités relève d'abord d'activités inscrites dans le PCA-P général de l'UCA tel qu'il avait été défini lors du premier confinement : gestion du courrier et des actes administratifs, maintien des infrastructures et des équipements.

A cela s'ajoutent des missions plus spécifiquement liées à l'activité de recherche : travail sur des logiciels métiers mutualisés au sein de l'unité, travail de terrain (parfois hors de l'UCA), expérimentation incluant les recherches impliquant la personne humaine, accès à de la documentation au sein des salles de travail contenant des fonds spécifiques dans les unités.

En terme de présence des effectifs dans les unités de recherche, on constate une présence très limitée et ponctuelle des personnels sur site dans les unités relevant des SHS au sens large, ce qui aura un impact sur les attestations délivrées qui seront ponctuelles. En revanche, dans les unités de sciences fondamentales, sciences pour l'ingénieur et science de la vie, santé, environnement, la présence dans les unités est majoritairement de 50 % des effectifs.

Des services de réservation en ligne sont en cours de déploiement, dans ce cas, comme pour celui des bibliothèques universitaires (cf. infra).

À découvrir

[FAQ - Protocole en cas de symptômes...](https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)(<https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes>)

[Santé au travail](https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail)(<https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail>)

[Démarches administratives et situation RH](https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-administratives-et-situation-rh)(<https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-administratives-et-situation-rh>)

[Cas contact et cas suspect ?](https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect)(<https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect>)

[Accompagnement pédagogique\(https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique)

[Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus\(https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus)

[Infos DGESIP\(https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip)

[Pass sanitaire : logistiques, organisation des contrôles et responsabilités\(https://covid-19.uca.fr/personnel/pass-sanitaire-logistiques-organisation-des-contrôles-et-responsabilites-1\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/pass-sanitaire-logistiques-organisation-des-contrôles-et-responsabilités)

Contact

Pour tout renseignement relatif à la gestion de la crise, vous pouvez [contacter la cellule de crise](https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19)(<https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19>) dédiée au COVID-19 coronavirus@uca.fr(<mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=>)

<https://covid-19.uca.fr/personnel/mise-en-oeuvre-du-confinement-automne-2020/3-le-plan-de-continuite-de-lactivite-en-presentiel-pca-p>(<https://covid-19.uca.fr/personnel/mise-en-oeuvre-du-confinement-automne-2020/3-le-plan-de-continuite-de-lactivite-en-presentiel-pca-p>)